

Titulaire : **OBBIA SAS**
14 Route du Pont du Chambon
19190 Aubazine
France

Produit : **OBBIACRYL LMC**

Catégorie : Finitions temporaires phase chantier

Type de formulation : Lasure phase aqueuse

Catégorie d'utilisateurs : Industriels / Professionnels

En prérequis, le produit / système certifié a été évalué au regard de son **acceptabilité Santé / Environnement** selon les règlements REACH et CLP

La certification CTB FINITION BOIS atteste :

- ✓ **De la performance du produit / système de finition** appliqué en fonction de son usage,
- ✓ **De la qualité de service de l'entreprise** sur les aspects formation, accompagnement client, service technique dédié,
- ✓ **De la pertinence de l'information technique** accompagnant le produit.



FCBA atteste de la conformité du produit décrit ci-dessus, dans les conditions prévues par les règles générales de la marque CTB et du référentiel de la marque CTB FINITION BOIS.

Ce certificat atteste la qualité des fabrications, fondée sur un contrôle permanent. Il ne peut préjuger des décisions qui seraient prises avant sa fin de validité.

Les Règles Générales de la marque CTB, le référentiel de la marque CTB FINITION BOIS dans leur version en vigueur, ainsi que la liste mise à jour des titulaires de la marque et des produits certifiés sont disponibles sur le site Internet www.fcba.fr.

Seuls les produits accompagnés d'une étiquette faisant référence à la marque CTB peuvent se prévaloir du présent certificat.



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

Numéro de certificat : 483-22-2080

Le Directeur certification

Annule et remplace N°: /

Alain HOCQUET

Date d'émission : 31/05/2022

Valable jusqu'au : 30/05/2025

Nombre de pages : 2

MISE EN ŒUVRE

1 à 2 couches à 85 g/m2 minimum

USAGE

Protection des lamellés collés résineux pendant:

- la phase chantier
- en service (couvert et protégé des agressions climatiques)

PROTECTION TEMPORAIRE CONTRE LES AGRESSIONS CLIMATIQUES*

Evaluation de l'adhérence du feuil sans quadrillage après vieillissement naturel ou artificiel

Délai maximum avant recouvrement : 3 mois

*(selon NF P 23-305 : 2014)

EFFICACITE HYDROFUGE DU SYSTEME *

Perméabilité à l'eau liquide (NF EN 927-5)

WPE = 41%

*(selon NF P 23-305 : 2014)